



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 75747

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la politique de lutte contre le dopage dans le sport. Dans son rapport public annuel de février 2015, la Cour des comptes préconise d'améliorer la coordination interministérielle en matière de prévention du dopage en arrêtant des objectifs conjoints entre ministères concernés. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le ministère chargé des sports a tiré les conséquences des observations émises par la Cour des comptes dans son rapport public annuel pour 2015 sur la politique de prévention du dopage. Il a ainsi revu sa stratégie en élaborant, notamment, un nouveau plan national de la prévention du dopage ainsi que des conduites dopantes pour la période 2015-2017. L'efficacité de la politique de prévention du dopage repose sur une coopération entre les différents partenaires institutionnels concernés. Le ministère chargé des sports a ainsi instauré un comité de pilotage national qui réunit, notamment, des représentants du comité national olympique sportif, de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et de l'agence française de lutte contre le dopage. Ce comité de pilotage est chargé de débattre des orientations envisagées par l'Etat dans le domaine de la prévention du dopage et d'en suivre leur mise en oeuvre. La composition de ce comité sera ainsi élargie au ministère de l'éducation nationale et à celui chargé de la santé en raison du rôle qu'ils sont amenés à jouer dans cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75747

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1594

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7286